



ACTIONS DE FORMATION EN SITUATION DE TRAVAIL : TRANSFORMONS L'ESSAI DE L'EXPERIMENTATION !

La DGEFP, le Copanef, le Cnefop, le FPSPP et l'Anact publient le rapport final de l'expérimentation relative aux Actions de Formation en Situation de Travail (AFEST). Ce rapport s'appuie sur 21 projets expérimentaux conduits par des Opca.

Cette expérimentation officiellement lancée en novembre 2015 à l'initiative de la DGEFP et pilotée avec les partenaires sociaux (Copanef, FPSPP), avec le soutien du Cnefop, a bénéficié de l'appui du réseau Anact-Aract, opérateur en charge du déploiement opérationnel, du suivi et de la capitalisation des projets. Elle s'est déroulée sur une période de plus de 2 ans.

13 OPCA se sont engagés dans la démarche, dont 10 ont pu aller jusqu'au bout - Actalians, Afdas, Agefos PME, Constructys, Fafih, Fafsea, Opcalia, Opcalim, Opca TS, Uniformation. Ils ont co-élaboré avec 50 entreprises des projets très divers. 70 salariés ont testé cette nouvelle modalité de formation dont 8 salariés en contrat en alternance, 5 en contrat d'insertion et 2 en contrat saisonnier. Une évaluation en continu par l'expérimentation distingue cette démarche des habituelles « évaluations d'impact ». Chacune des parties – Opca, entreprise et apprenant – a contribué de manière collaborative à construire cette nouvelle modalité de formation, accompagnées par le réseau Anact- Aract, des consultants et des organismes de formation, ainsi que des experts.

Une expérimentation qui a permis de préciser les contours de l'AFEST et ses conditions de mise en œuvre

Les projets expérimentaux des Opca, présentés au travers de monographies ont permis d'identifier les modalités opérationnelles d'une AFEST autour de deux invariants : une mise en situation de travail aménagée à des fins didactiques ; et une séance réflexive animée par un « tiers ». Ces projets ont également permis de préciser les conditions de sa mise en œuvre en termes d'ingénierie et de traçabilité. Ils ont enfin fait la démonstration de l'efficacité de l'AFEST pour le développement des compétences mais aussi en termes de bénéfices collatéraux.

« Les résultats de l'expérimentation confirment que les situations de production peuvent être transformées en situation de formation, déclare le Copanef, co-pilote de l'expérimentation, sous des conditions d'organisation qui permettront d'éclairer l'accompagnement des entreprises et le dialogue social en leur sein ».

L'expérimentation a d'ores et déjà inspiré les travaux du législateur sur la définition d'une action de formation. Elle doit désormais éclairer les prochaines étapes :

- caractérisation plus fine du modèle économique des AFEST,
- inscription dans la réglementation par un décret d'application une fois le projet de loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel votée,
- poursuite de la démarche d'accompagnement des acteurs.



Des projets expérimentaux apprenants

L'AFEST n'a pas vocation à remplacer les formations externes à l'entreprise, aujourd'hui largement prédominantes, mais à compléter ces modalités pour mieux répondre aux attentes des entreprises, notamment pour des compétences qui ne peuvent s'acquérir qu'en situation de travail. L'AFEST a concerné prioritairement un public qui accède habituellement peu à la formation professionnelle.

Modalité de formation « autonome/isolée » ou associée à d'autres modalités (FOAD, stage...) dans des parcours hybrides (blended), l'AFEST a notamment pour effet d'impliquer davantage les apprenants, leurs collectifs de travail comme l'entreprise et son management. Elle interroge également le rôle du « formateur AFEST », essentiel à la réussite d'une AFEST, à l'atteinte des objectifs pédagogiques et, le cas échéant, d'une certification.

L'AFEST s'est révélée d'autant plus pertinente pour des compétences non disponibles immédiatement sur le marché du travail ou non accessibles rapidement par des formations « classiques ». Les entreprises ont apprécié l'opérationnalité de cette modalité de formation répondant à des besoins de compétences indispensables à leur développement. Elles ont pu l'adapter à leur contexte et contraintes d'activité. Les bénéficiaires témoignent d'un niveau d'engagement important, en rapport avec l'utilité perçue des formations à une manière d'apprendre « par le faire » souvent mieux ajustée à leurs préférences en matière d'apprentissage.

Les 18 monographies du rapport décrivent l'ensemble des projets expérimentaux menés et confirment que l'AFEST s'adapte à de multiples situations, objectifs et publics.

Accompagner le déploiement des AFEST au-delà de l'expérimentation

Si l'expérimentation souligne les potentialités des AFEST pour favoriser les pédagogies de l'alternance pour l'ensemble des publics, y compris les apprentis et les demandeurs d'emploi, elles montrent également la nécessité d'accompagner le changement des pratiques formatives. Il s'agit en effet de favoriser l'appropriation de cette nouvelle modalité de formation par les acteurs (futurs OPCO, partenaires sociaux au sein des entreprises, Régions...).

C'est la raison pour laquelle les porteurs de l'expérimentation organiseront le 2 octobre 2018 à Paris un séminaire d'appropriation des enseignements de l'AFEST, de sensibilisation sur ses conditions de réussite et de mobilisation collective autour de son déploiement.



Accéder au Rapport final dans son intégralité : www.paritarisme-emploi.fr et www.fpspp.org

Contact presse :

Chantal FARANT – 06 19 84 46 86 – cf@ed-strategiques.com

presse@fpspp.org

